

- 5 MARS 2026

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation au 175 rue principale du 5
au 13 mars 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Vu la demande formulée par la Sté FIMOGNARI de Schweighouse sur Moder pour le compte de M. Labarrière Rodrigue le 4 mars 2026,
- Considérant l'incidence des travaux de charpente, couverture et zinguerie au 175 rue principale à Schirrhein,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules au 175 rue principale, sera rétrécie en chaussée, et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 5 au 13 mars 2026.

Article 2 : La Société FIMOGNARI, intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
- la Société
- L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT